

Musée
Angladon
Collection
Jacques
Doucet

Revue de presse

2026



Angladon devra-t-il vendre son Van Gogh ?

APPEL DU PIED Le musée, qui fête ses 30 ans et accuse un déficit de 500 000 €, demande un soutien au futur maire d'Avignon et aux autres collectivités.

Le timing de cette communication n'a rien d'anodin, à un peu plus d'un mois du premier tour des élections municipales (15 mars). "On est face à de très très grandes difficultés financières, avec 500 000 € de déficit et des recettes (300 000 €) qui sont insuffisantes pour faire vivre un tel lieu" soulève Lauren Laz, directrice de la Fondation Angladon-Dubrujaud, qui préside aux destinées du musée Angladon (10 salariés). Un écrin du centre-ville avignonnais, ouvert il y a exactement 30 ans, en 1996, et qui héberge des chefs-d'œuvre de Van Gogh, Picasso, Cézane, Modigliani ou Degas.

Objectif 2030
Philippe Lechat, président depuis 2025 de la Fondation, le dit calmement mais fermement : "pour l'instant, chaque année, la mairie c'est zéro € de subventions." Autrement dit : il serait de bon ton que le ou la prochain(e) maire



"Wagons de chemin de fer" (1888) de Van Gogh, est l'un des joyaux du musée Angladon. / L.P.

Avignon

Le musée Angladon devra-t-il vendre ses tableaux pour assurer sa pérennité ?

Alors que le musée Angladon fête ses 30 ans, 2026 annonce comme une année de réflexion. Pour assurer sa pérennité au-delà de 2030, plusieurs pistes sont envisagées.

« Les perspectives sont plus ou moins réjouissantes, mais constructives », positive Lauren Laz, la directrice de la Fondation et du musée Angladon. Depuis son ouverture au public, le 15 novembre 1996, le musée tire ses ressources des biens légués par Jean et Paulette Angladon à la Fondation, créée selon leur volonté testamentaire, de la billetterie (environ 300 000 € annuels) et de subventions symboliques de la Direction régionale des Affaires culturelles. Or à ce jour, ces seules ressources ne permettent plus d'envisager la survie du musée au-delà de 2030, et les marges de manœuvre de la Fondation sont limitées.

« Un déficit annuel de 500 000 € »

« Dans leur volonté testamentaire, les donateurs ont refusé que les œuvres de la collection sortent du territoire national et la clause d'inaliénabilité nous empêche de vendre ne serait-ce qu'une œuvre », souligne Philippe Lechat, président de la Fondation depuis juin 2025. C'est pourquoi, en accord avec le conseil d'administration, il



Engagés pour assurer la pérennité du musée Angladon, Lauren Laz et Philippe Lechat cherchent des pistes pour trouver des ressources et récréer le projet du musée. Ph. Le DL/M.F.A.

va saisir sous peu le Tribunal judiciaire d'Avignon pour réviser les charges du legs des fondateurs. « La révision ne pouvant être demandée que tous les 10 ans, nous préférons anticiper, en levant deux verrous préjudiciables à la Fondation et au musée », ajoute le président, désireux de donner à la direction les moyens de poursuivre son action et d'ouvrir le musée. « Pour nous, c'est maintenant qu'il faut agir, car la structure s'appauvrit tous les ans, avec un déficit annuel de 500 000 € », précise Lauren Laz, qui veut saisir cette opportunité pour redessiner le projet du musée.

« En 2029, on va fêter le centenaire de la disparition du couturier méoène Jacques Doucet,

à l'origine de nos collections, et des expositions sont prévues en France et à l'étranger, notamment aux États-Unis, où se trouvent *Les Demoiselles d'Avignon* de Picasso. Autoriser ces prêts à l'étranger serait pour nous un gage de visibilité, de prospection et de recherche scientifique. La levée d'inaliénabilité permettrait de vendre un tableau, qui pourrait être *Wagons de chemin de fer*, le seul Van Gogh présent dans une collection permanente en Provence, à plusieurs millions d'euros, ou un autre. Ce serait en dernier recours et ces discussions ne sont pas encore d'actualité, mais on a besoin d'enclencher cette réflexion au cas où », ajoute la directrice, qui cherche d'autres pistes, du côté

des collectivités. Il suffirait que la Ville, le Grand Avignon, le Département, la Région et l'État donnent chacun 100 000 € et ce serait bon. Mais depuis neuf ans, les demandes de subventions à la Ville n'ont pas abouti...

Autre piste : le rapprochement avec d'autres institutions autour de la figure de Jacques Doucet pour rassembler les collections liées à lui, notamment le musée d'Orsay, partenaire privilégié. « C'est un projet sérieux auquel on travaille depuis quatre ans. Cela nous permettrait d'avoir des prêts d'œuvres à long terme. Ce serait intéressant pour les deux musées et attractif pour le territoire d'Avignon. »

• Marie-Félicia Alibert

► Les infos en +

► Le musée a ouvert le 15 novembre 1996, à l'adresse où vivaient, depuis 1977, les artistes collectionneurs Jean Angladon (1906-1979) et Paulette Martin (1905-1988).

Il doit son nom à ses fondateurs, demeurés sans descendance et héritiers de la collection de tableaux et d'objets d'art de leur grand-oncle Jacques Doucet (1853-1929), pionnier de la haute couture. La Fondation de France exécute leurs dispositions testamentaires en créant la Fondation Angladon-Dubruijeaud.

► Les collections du musée comptent plus de 4 000 objets et œuvres visuelles, dont quelques chefs-d'œuvre : *Wagons de chemin de fer* de Van Gogh, *La Blouse rose* de Modigliani, des toiles de Cézanne, Picasso, Degas, Foujita, Manet, des trésors de la Renaissance au XVIII^e siècle, des livres, des dessins...

► Employés : 10 équivalents temps plein.

► Entre 25 000 et 30 000 visiteurs annuels (dont un quart de moins de 25 ans).

► Déficit annuel de 500 000 € (différence entre le budget d'exploitation et les recettes de 300 000 €).

Pas de grande expo en 2026 mais de la poésie, du théâtre...

En 2026, le musée fêtera ses 30 ans, au fil d'événements. On pourra regretter l'absence d'une exposition de l'été. Mais l'équipe préfère se concentrer sur la réflexion pour l'avenir. « Nous restons un lieu vivant, avec nos ateliers enfants et adultes et tout le travail de médiation d'Alexandra Siffredi. Cette année, notre programmation culturelle sera plus prospective et plus innovante, dans une logique de production plus que d'exposition », annonce Lauren Laz, la directrice, avant d'égrainer quelques temps forts, à commencer par les accrochages de saison, mettant en lumière des

pièces de la collection. À compter du 21 mars, on pourra ainsi voir deux aquarelles de compositions florales de Madeleine Lemaire.

Pour le Printemps des poètes, le 24 mars, Jeanne Heuchlin, de la Cie Houdart Heuchlin, lira le poème *Le Médéric de Villeneuve*, de Louis Aragon. Le 23 mai, pour la Nuit des musées, on découvrira un accrochage dédié aux artistes collectionneurs Jean Angladon et Paulette Martin, dont le musée conserve plus de 400 œuvres. Les 28 et 29 mai, 11 élèves, actuels et anciens, du Conservatoire de théâtre du Grand Avignon, réunis dans la

Cie Bromtos et le collectif Finita la commedia, présenteront *Notre Monette*, ou du vent, dans une version déambulatoire, créée pour le musée. En juillet, le théâtre de La Manufacture investira le jardin pour décliner conférences, rencontres et représentations, le temps du Festival Off. Pour les Journées européennes du patrimoine, le musée inaugurera l'installation « Étoffes et odeurs » de Nathalie Saint-Oyant.

5 rue du Laboureur. Ouvert du mardi au samedi de 13 à 18 h et le dimanche du 1^{er} avril au 30 septembre. Tel. 04.90.82.29.03. Site : www.angladon.com



Nathalie Saint-Oyant est en résidence au musée pour créer un parcours mettant en relation une quinzaine d'œuvres avec des étoffes et des odeurs. Photo Le DL/Marie-Félicia Alibert



par **Mireille Hurlin** — 5 février 2026 dans **Economie**



Copyright MMF

Partager cet article



À Avignon, le **Musée Angladon** – Collection Jacques Doucet aborde 2026 comme une année de transition : pas d'exposition estivale, mais une programmation 'maison' foisonnante et, surtout, l'ouverture d'un chantier stratégique. En toile de fond, une contrainte juridique héritée du legs des fondateurs et une équation financière jugée intenable à moyen terme. La Fondation **Angladon-Dubrujeaud**, reconnue d'utilité publique, va saisir le Tribunal judiciaire d'Avignon pour assouplir les charges successorales : pouvoir prêter des œuvres à l'étranger et, en dernier recours seulement, obtenir